

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2021 à 19h30

Salle polyvalente de Méry-sur-Seine

Membres en
exercice : 41

Présents : 39

Votants : 41

L'an deux mille vingt et un et le vingt-quatre du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seine et Aube, régulièrement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni à dix-neuf heures trente à Méry-sur-Seine, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. ADAM Loïc.

Présents : M. THOMAS Jean-Marc (BESSY), Mme GODOT Fabienne (BOULAGES), M. PLOYEZ Alain (CHAMPFLEURY), Mme ECUVILLON Michèle (CHAPELLE-VALLON), Mme REMPENAU Delphine (CHARNY-LE-BACHOT), M. GIRARD Dominique, M. MELE Stéphane (CHATRES), M. BRUGGER Richard (CHAUCHIGNY), M. ANDRY Denis (DROUPT-SAINT-BASLE), M. STAPF Christian (DROUPT-SAINTE-MARIE), M. MALLET Gilbert (ETRELLES-SUR-AUBE), Mme HOUBIN Christelle, Mme AVET-FORAY Aurore (FONTAINE-LES-GRES), Mme DOYEN Catherine (LONGUEVILLE-SUR-AUBE), Mme LABILLE Carmen, M. BANACH Rémy, Mme CORPEL Françoise, M. LAMBERT Frédéric, Mme LECOCQ Céline, M. TOUPENET Cédric (MERY-SUR-SEINE), M. BOUNIOL Ludovic (MESGRIGNY), M. PLUOT Pascal, Mme VEDEL Christine, M. DENOILLERS Didier, Mme GROUGROU Josiane (PLANCY-L'ABBAYE), M. VINCENT Alain (PREMIERFAIT), M. OUDIN Jean-Louis (RHEGES), M. ADAM Loïc (RILLY-SAINTE-SYRE), M. CLERCY Jean-Michel, M. MASSON Patrice, M. AUGER Vivian (SAINT-MESMIN), M. LAGARDE David (SAINT-OULPH), M. DRUON Alain, M. BOUCHOT Michel, Mme BOMBERGER Marie-Françoise, Mme CARTIGNY Sylvie (SAVIERES), M. MARION Jean-Claude (VALLANT-SAINT-GEORGES), titulaires, M. LITWIN Francis (LES-GRANDES-CHAPELLES), Mme LALLE Christine (SALON), suppléants.

Absents ayant donné procuration : M. VALLARCHER Ludovic (FONTAINE-LES-GRES) donne pouvoir à Mme HOUBIN Christelle, M. GOMBAULT Patrick (VIAPRES-LE-PETIT) donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Marc.

A été nommée secrétaire (art. 2121-15 du CGCT) : Mme VEDEL Christine

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h41 et constate le quorum.

La séance du conseil communautaire débute par une présentation des dispositifs et mécanismes de la fiscalité professionnelle unique par Laurent Bernard du cabinet Collectivités Conseils.

Mme VEDEL Christine est désignée secrétaire de séance.

Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-D009 SDDEA - Désignation des délégués de la Communauté de Communes Seine et Aube au titre de la compétence Assainissement non collectif

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

M. le Président expose qu'afin d'harmoniser le mode de gestion de la compétence assainissement non collectif sur le territoire, le Conseil communautaire a décidé de transférer au SDDEA, au 1^{er} janvier 2021, cette compétence pour les communes de Droupt-Saint-Basle, Fontaine-les-Grès, Saint-Mesmin, Savières et Vallant-Saint-Georges.

Les statuts du SDDEA prévoient que les communautés de communes ont droit à autant de sièges et de voix que ce qui résulte de l'addition du nombre de sièges et de voix auxquels aurait droit chacune des communes-membres. Ainsi et suite au transfert de compétence, il convient de désigner les 5 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants devant siéger au titre du transfert de compétence assainissement non collectif au sein de ses instances.

VU les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 24,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2,

VU la délibération n°2020-02 portant transfert de compétence assainissement non collectif au SDDEA,

VU la délibération n°2020-034/1 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Seine et Aube au titre de la compétence Assainissement non collectif,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE**, par application de l'article L 2121—21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et délégués suppléants par scrutin secret.
- PREND ACTE** des candidatures suivantes :

Liste délégués titulaires

FONCTION	Nom Délégué	Prénom Délégué
DELEGUE 1	ANDRY	Denis
DELEGUE 2	DECAUDAIN	Philippe
DELEGUE 3	BOUCHOT	Michel
DELEGUE 4	MARION	Jean-Claude
DELEGUE 5	MACCHI	Rodolphe

Liste délégués suppléants

FONCTION	Nom Délégué	Prénom Délégué
DELEGUE 1	HAON	Billy
DELEGUE 2	CHOISELAT	Hubert
DELEGUE 3	CARTIGNY	Sylvie
DELEGUE 4	GUYOT	Thierry
DELEGUE 5	HOUBIN	Christelle

- CONSTATE** qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. **PREND ACTE** du résultat de l'élection des 5 délégués titulaires ci-dessus désignés représentant la Communauté de Communes Seine et Aube au sein des instances du SDDEA pour la compétence Assainissement non collectif.
5. **PREND ACTE** du résultat de l'élection des 5 délégués suppléants ci-dessus désignés représentant la Communauté de Communes Seine et Aube au sein des instances du SDDEA pour la compétence Assainissement non collectif.
6. **CONSTATE** la liste complète ci-après des 25 représentants titulaires et 25 représentants suppléants de la Communauté de Communes Seine et Aube au sein des instances du SDDEA pour la compétence Assainissement non collectif.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom Délégué	Prénom Délégué	Nom Délégué	Prénom Délégué
GODOT	Fabienne	GADOT	Claudine
PACQUETET	Hervé	PLOYEZ	Alain
GIRARD	Dominique	BERLOT	Guillaume
MELE	Stéphane	JOUAN	Alain
FASSET	Pascal	REMPENAU	Delphine
STAPP	Christian	BRUGGER	Richard
PRIEUR	Luc	GAMICHON	Dominique
MALLET	Gilbert	BOUROTTE	Philippe
LITWIN	Francis	FIEVET	Jean-Paul
DOYEN	Catherine	LABILLE	Carmen
BOULARD	Jean-François	CORPEL	Françoise
BANACH	Rémy	DIAZ	Ginette
HUGOT	Dominique	GONET	Antoine
BOUNIOU	Ludovic	VEDEL	Christine
PELLEGER	William	VINCENT	Alain
DENOVIERS	Didier	OUUIN	Jean-Louis
BRIQUET	Patrick	DUBRAY	Patrice
LAGARDE	David	LALLE	Christine
BOURGIS	Christophe	GRANDBARBE	Philippe
MELLIER	Pascal	OUTURQUIN	Yohan
ANDRY	Denis	HAON	Billy
DECAUDAIN	Philippe	CHOISELAT	Hubert
BOUCHOT	Michel	CARTIGNY	Sylvie
MARION	Jean-Claude	GUYOT	Thierry
MACCHI	Rodolphe	HOUBIN	Christelle

2021-D010 SDDEA : convention de prestations pour le relevé des compteurs d'eau

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		40	1

Par délibération n°2018/10-38 en date du 9 octobre 2018, la commune de Fontaine-les-Grès a transféré sa compétence « eau potable » au SDDEA qui exploite ce service industriel et commercial au travers de sa Régie. Le transfert a été rendu effectif le 1^{er} janvier 2019 et a donné lieu au sein de la Régie à la création du Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) de Fontaine-les-Grès.

Précédemment au transfert de la compétence eau potable, la commune de Fontaine-les-Grès confiait à la communauté de communes à laquelle elle appartient, la prestation de relève des compteurs. Dans le cadre d'une bonne gestion des équipements et de gestion de service public, la Régie du SDDEA - COPE de Fontaine-les-Grès souhaite continuer cette pratique. A ce titre, il est nécessaire de conclure une convention entre la communauté de communes et la Régie du SDDEA.

Comme pour l'entretien des châteaux d'eau communaux, l'ensemble des charges exécutées par la collectivité au titre de la convention sera intégralement compensé, à l'euro prêt, par la Régie du SDDEA.

Sont éligibles l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des prestations réalisées par la collectivité, à savoir :

- Les dépenses de personnels
- Les charges liées aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations (véhicule, matériel)
- Les fournitures en rapport direct avec les interventions
- Le cas échéant, la location de matériel spécifique

L'ensemble des charges exécutées par la CCSA au titre de la convention sera intégralement compensé, à l'euro prêt, par la Régie du SDDEA.

Le prix des prestations est arrêté annuellement par l'organe délibérant de la collectivité. Le prix facturé est le dernier prix en vigueur au jour de l'établissement de la facture. Le prix est révisable chaque année en fonction du coût réel des prestations réalisées et sera déterminé dans le compte-rendu de suivi annuel.

La convention de prestations de service est conclue à compter de sa signature pour une période de trois ans renouvelable une fois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A LA MAJORITÉ :

1. de **VALIDER** la convention de prestations de service conclue avec le SDDEA pour les prestations de relève des compteurs d'eau jointe en annexe ;
2. de **DONNER POUVOIR** au Président de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

2021-D011 Modification des statuts : transfert de la compétence organisation de la mobilité

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)	1	36	4

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM. Cette compétence pourra s'établir soit à l'échelle du territoire intercommunal, soit sur une échelle plus large, englobant plusieurs structures intercommunales.

Au regard du contexte sanitaire, le Gouvernement a modifié par ordonnance l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes doivent délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres. Cette délibération devait initialement intervenir au plus tard le 31 décembre 2020. Elle doit désormais intervenir au plus tard le 31 mars 2021.

Il est rappelé qu'une communauté de communes qui décide de devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L. 1231-1-1 du

code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la prise de compétence s'effectuant en bloc et n'étant donc pas sécable.

En revanche, une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Il convient de préciser qu'elle ne peut instaurer un versement mobilité qu'à la condition d'organiser un service de transport régulier, hors transport scolaire.

Par ailleurs, la communauté de communes devra ultérieurement décider de demander le transfert (ou non) des services de transport régulier, scolaire et à la demande jusqu'alors organisés par la région et se retrouvant intégralement exécutés au sein de ressort territorial.

Enfin, la prise de compétence « mobilité » implique l'obligation pour la communauté de communes, dès lors qu'elle devient effectivement AOM, c'est-à-dire le cas échéant à l'issue de la procédure de transfert, de créer un comité des partenaires, sans condition de délai.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-17 ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ :

- 1. SE PRONONCE** en faveur du transfert à la communauté de communes de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports ;
- 2. APPROUVE** la modification de l'article 3 des statuts relatifs aux compétences de la communauté de communes et l'ajout de la compétence facultative suivante : « *organisation de la mobilité conformément à la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM)* » ;
- 3. ADOPTE** les nouveaux statuts modifiés joints en annexe de la présente délibération ;
- 4. NE DEMANDE PAS** pour le moment, le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports ;
- 5. CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins de consultation des conseils municipaux de ces communes ;
- 6. RAPPELLE** que le transfert de compétence à la communauté de communes est une modification statutaire subordonnée à l'accord, à la majorité qualifiée, des conseils municipaux. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;
- 7. AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2021-D012 Budget principal : Approbation du compte de gestion 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Loïc ADAM,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 du budget principal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir constaté la conformité du compte de gestion aux résultats du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 soumis au cours de la même séance ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

010021
TRES. MERY-SUR-SEINE



GED

Etat II-1
Exercice 2020

27400 - CC SEINE ET AUBE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 026 993,37	4 959 802,88	7 986 796,25
Titres de recettes émis (b)	660 773,88	3 744 189,88	4 404 963,76
Réductions de titres (c)		21 272,49	21 272,49
Recettes nettes (d = b - c)	660 773,88	3 722 917,39	4 383 691,27
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 026 993,37	3 784 980,00	6 811 973,37
Mandats émis (f)	388 305,24	3 740 118,28	4 128 423,52
Annulations de mandats (g)		94 872,39	94 872,39
Dépenses nettes (h = f - g)	388 305,24	3 645 245,89	4 033 551,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	272 468,64	77 671,50	350 140,14
(h - d) Déficit			

010021
TRES. MERY-SUR-SEINE



GED

Etat II-2
Exercice 2020

27400 - CC SEINE ET AUBE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	734 647,37		272 468,64		1 007 116,01
Fonctionnement	1 308 962,88		77 671,50		1 386 634,38
TOTAL I	2 043 610,25		350 140,14		2 393 750,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
37500-ZA - CC SEINE ET AUBE					
Investissement	38 013,27		-91 394,95		-53 381,68
Fonctionnement	56 396,74		48 746,78		105 143,52
Sous-Total	94 410,01		-42 648,17		51 761,84
TOTAL II	94 410,01		-42 648,17		51 761,84
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
37400-SPANC - CC SEINE ET AUBE					
Investissement					

37500 - ZA - CC SEINE ET AUBE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	340 630,01	435 516,74	776 146,75
Titres de recettes émis (b)	52 966,72	217 111,84	270 078,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	52 966,72	217 111,84	270 078,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	161 100,00	435 516,74	596 616,74
Mandats émis (f)	144 361,67	168 961,69	313 323,36
Annulations de mandats (g)		596,63	596,63
Dépenses nettes (h = f - g)	144 361,67	168 365,06	312 726,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		48 746,78	
(h - d) Déficit	91 394,95		-42 648,17

37500 - ZA - CC SEINE ET AUBE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA - CC SEINE ET AUBE					
Investissement	38 013,27		-91 394,95		-53 381,68
Fonctionnement	56 396,74		48 746,78		105 143,52
Sous-Total	94 410,01		-42 648,17		51 761,84
TOTAL II	94 410,01		-42 648,17		51 761,84
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	94 410,01		-42 648,17		51 761,84

2021-D014 Budget annexe SPANC : Approbation du compte de gestion 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Loïc ADAM, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement non collectif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

COMPTE-RENDU
 CC 24.03.2021
 8 / 26

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir constaté la conformité du compte de gestion aux résultats du compte administratif du budget annexe Assainissement non collectif de l'exercice 2020 soumis au cours de la même séance ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe Assainissement non collectif dressé pour l'exercice 2020 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

010021
TRES. MERY-SUR-SEINE



II-1
Exercice 2020

37400 - SPANC - CC SEINE ET AUBE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		17 331,57	17 331,57
Titres de recettes émis (b)		9 610,00	9 610,00
Réductions de titres (c)		170,00	170,00
Recettes nettes (d = b - c)		9 440,00	9 440,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		10 140,00	10 140,00
Mandats émis (f)		10 465,57	10 465,57
Annulations de mandats (g)		1 800,00	1 800,00
Dépenses nettes (h = f - g)		8 665,57	8 665,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		774,43	774,43
(h - d) Déficit			

010021
TRES. MERY-SUR-SEINE



Etat II-2
Exercice 2020

37400 - SPANC - CC SEINE ET AUBE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC - CC SEINE ET AUBE					
Investissement					
Fonctionnement	8 196,57		774,43		8 971,00
Sous-Total	8 196,57		774,43		8 971,00
TOTAL III	8 196,57		774,43		8 971,00
TOTAL I + II + III	8 196,57		774,43		8 971,00

2021-D015 Budget principal : Approbation du compte administratif 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	38	40 (2 pouvoirs)		40	

Monsieur Loïc ADAM, Président, s'étant retiré, le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif 2020 du Budget principal sous la présidence de M. Pascal PLUOT, premier Vice-président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés CCSA		1 308 962,88 €		734 647,37 €		2 043 610,25 €
Opérations de l'exercice	3 645 245,89 €	3 722 917,39 €	388 305,24 €	660 773,88 €	4 033 551,13 €	4 383 691,27 €
TOTAUX	3 645 245,89 €	5 031 880,27 €	388 305,24 €	1 395 421,25 €	4 033 551,13 €	6 427 301,52 €
Résultats de clôture		1 386 634,38 €		1 007 116,01 €		2 393 750,39 €
<i>Restes à réaliser</i>			2 186 353,31 €	1 241 868,45 €	2 186 353,31 €	1 241 868,45 €
TOTAUX CUMULES	3 645 245,89 €	5 031 880,27 €	2 574 658,55 €	2 637 289,70 €	6 219 904,44 €	7 669 169,97 €
RESULTATS CUMULES		1 386 634,38 €		62 631,15 €		1 449 265,53 €

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

2021-D016 Budget annexe Zones d'activité économique : Approbation du compte administratif 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	38	40 (2 pouvoirs)		40	

Monsieur Loïc ADAM, Président, s'étant retiré, le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif 2020 du Budget annexe Zones d'activité économique sous la présidence de M. Pascal PLUOT, premier Vice-président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés CCSA		56 396,74 €		38 013,27 €	0,00 €	94 410,01 €
Opérations de l'exercice	168 365,06 €	217 111,84 €	144 361,67 €	52 966,72 €	312 726,73 €	270 078,56 €
TOTAUX	168 365,06 €	273 508,58 €	144 361,67 €	90 979,99 €	312 726,73 €	364 488,57 €
Résultats de clôture		105 143,52 €		-53 381,68 €		51 761,84 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	168 365,06 €	273 508,58 €	144 361,67 €	90 979,99 €	312 726,73 €	364 488,57 €
RESULTATS CUMULES		105 143,52 €		-53 381,68 €		51 761,84 €

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

2021-D017 Budget annexe SPANC : Approbation du compte administratif 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	38	40 (2 pouvoirs)		40	

Monsieur Loïc ADAM, Président, s'étant retiré, le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif 2020 du Budget annexe Assainissement non collectif sous la présidence de M. Pascal PLUOT, premier Vice-président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés CCSA		8 196,57 €			0,00	8 196,57
Opérations de l'exercice	8 665,57 €	9 440,00 €			8 665,57	9 440,00
TOTAUX	8 665,57 €	17 636,57 €	0,00 €	0,00 €	8 665,57 €	17 636,57 €
Résultats de clôture		8 971,00 €		0,00 €		8 971,00 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	8 665,57 €	17 636,57 €	0,00 €	0,00 €	8 665,57 €	17 636,57 €
RESULTATS CUMULES		8 971,00 €		0,00 €		8 971,00 €

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

2021-D018 Budget principal : Affectation des résultats 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Loïc ADAM,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de : **1 386 634,38 €**

A/	<u>Résultat de l'exercice</u> Déficit Excédent	77 671,50 €
B/	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif) Déficit Excédent	1 308 962,88 €
C/	RESULTAT A AFFECTER = A + B	1 386 634,38 €
D/	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> D001 (besoin de financement) R 001 (Excédent de financement)	1 007 116,01 €
E/	<u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	-944 484,86 €
F/	BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E	62 631,15 €
G/	<u>AFFECTATION</u> <u>RESERVES</u> R 1068	
H/	<u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u> Déficit D 002 Excédent R 002	1 386 634,38 €
I/	AFFECTATION = C = G + H	1 386 634,38 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

2021-D019 Budget annexe Zones d'activité économique : Affectation des résultats 2020

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Loïc ADAM,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Zones d'activité économique de l'exercice 2020,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de : **105 143,52 €**

A/	<u>Résultat de l'exercice</u> Déficit Excédent	48 746,78 €
B/	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif) Déficit Excédent	56 396,74 €
C/	RESULTAT A AFFECTER = A + B	105 143,52 €
D/	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> D001 (besoin de financement) R 001 (Excédent de financement)	-53 381,68 €
E/	<u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	
F/	BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E	-53 381,68 €
G/	<u>AFFECTATION</u> <u>RESERVES</u> R 1068	53 381,68 €
H/	<u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u> Déficit D 002 Excédent R 002	51 761,84 €
I/	AFFECTATION = C = G + H	105 143,52 €

2021-D020 Intégration des résultats 2020 du compte administratif du service SPANC au budget principal 2021 de la CCSA

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

M. le Président expose qu'ayant transféré au SDDEA l'intégralité de la compétence SPANC au 1^{er} janvier 2021, le budget annexe correspondant devient caduque et doit être dissous à compter de cette même date. Il précise que le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat excédentaire de 8 971€.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. d'**APPROUVER** la suppression du budget annexe SPANC au 31 décembre 2020,
2. d'**ACCEPTER** la reprise de l'actif, du passif et des résultats (8 971€) du budget annexe SPANC dans le budget principal au 1^{er} janvier 2021,
3. d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe SPANC aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

2021-D021 Fiscalité directe locale : vote des taux 2021

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président propose de reconduire en 2021 les taux d'imposition 2020 fixés par délibération n°2020-D013 du Conseil communautaire en date du 26 février 2020 soit :

- Taxe d'habitation (TH) : 0.540 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0.690 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 0.670 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 0.470 %

Il précise qu'à partir de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) mais par l'État. En contrepartie, la collectivité sera compensée par un reversement d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Chaque EPCI à fiscalité propre bénéficie d'une compensation égale à la somme des éléments suivants :

- la multiplication entre les **bases** de taxe d'habitation sur les résidences principales déterminées au titre de **2020** sur le territoire de l'EPCI et le **taux** intercommunal de taxe d'habitation appliqué en **2017** sur le territoire de l'EPCI ;
- les compensations d'exonération de taxe d'habitation versées en 2020 à l'EPCI à fiscalité propre ;
- la **moyenne des rôles supplémentaires** de taxe d'habitation sur les résidences principales émis entre **2018 et 2020** au profit de l'EPCI.

En 2021, la fraction de TVA versée à chaque EPCI à fiscalité propre sera égale à ce montant. Elle évoluera chaque année, à compter de 2022, comme le produit de la TVA nationale.

La compensation est calculée sur la base du taux appliqué en 2017 sur le territoire de chaque EPCI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B decies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. de **RECONDUIRE** sur 2021 les taux de fiscalité de 2020. Dès sa notification à la communauté de communes, l'état récapitulatif des bases et des produits d'imposition pour 2021 (état 1259) sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.
2. de **FIXER donc pour 2021** les taux de fiscalité directe tels que suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0.690 % ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 0.670 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 0.470 %

2021-D022 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote du taux 2021

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		40	1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1520 et suivants du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Président expose que le produit fiscal de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) résulte de l'application du taux à la base nette d'imposition, laquelle évolue chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence des mesures législatives.

Il ajoute que, par délibération n°2020-D014, le Conseil communautaire avait fixé à 15% le taux de la TEOM 2020.

Monsieur le Président présente les perspectives financières et d'activité concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif ainsi que l'exploitation des déchèteries pour l'année 2021 précisant les éléments suivants :

- Augmentation du coût du traitement des déchets ménagers résiduels du fait de la modification d'exutoire vers l'Unité de Valorisation Energétique Valaubia dès janvier 2021 ;
- Hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes qui passe de 18€ en 2020 à 30€ en 2021 ;
- Hausse des prix du traitement des encombrants et du Bois A/B en déchèterie ;
- Baisse estimée à hauteur de 40% des produits des rachats de matière liée au contexte économique.

L'ensemble de ces paramètres ainsi que les modalités de révision des marchés de collecte génèrent un coût supplémentaire prévisionnel de plus de 100.000€ en 2021 par rapport à l'année 2020.

En conséquence, il propose d'augmenter d'1.25 point le taux de TEOM 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ :

1. **FIXE à 16.25% le taux 2021** de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
2. **CHARGE le Président** de compléter et transmettre aux services préfectoraux conformément à la présente décision, l'état récapitulatif des bases et des produits d'imposition pour 2021 dès sa notification à la communauté de communes.

2021-D023 Taxe GeMAPI : fixation du produit 2021

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

1. **FIXE à 37.000€** le produit 2021 de la taxe GeMAPI.
2. **CHARGE le Président** de transmettre la présente décision aux services de l'Etat.

2021-D024 Budget principal : vote du budget primitif 2021

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Seine et Aube :

BP2021 Com Com Seine et Aube - Budget Principal Com Com Seine et Aube

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 321 870,00	4 004 314,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 395 605,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 321 870,00	5 399 919,38

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 369 070,00	1 306 439,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 186 353,31	1 241 868,45
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 007 116,01
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 555 423,31	3 555 423,46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		7 877 293,31	8 955 342,84

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	1 027 400,00		1 045 850,00		1 045 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 422 050,00		1 510 500,00		1 510 500,00
014	Atténuations de produits	487 430,00		492 930,00		492 930,00
65	Autres charges de gestion courante	481 000,00		576 800,00		576 800,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 397 880,00		3 626 080,00		3 626 080,00
66	Charges financières	5 000,00		2 600,00		2 600,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00		2 600,00		2 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			8 010,00		8 010,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00		10 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 414 980,00		3 649 290,00		3 649 290,00
023	Virement à la section d'investissement			392 580,00		392 580,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	370 000,00		280 000,00		280 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	370 000,00		672 580,00		672 580,00
	TOTAL	3 784 980,00		4 321 870,00		4 321 870,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**4 321 870,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	15 000,00		25 000,00		25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 698 000,00		1 866 400,00		1 866 400,00
73	Impôts et taxes	1 595 750,00		1 802 059,00		1 802 059,00
74	Dotations et participations	317 540,00		292 455,00		292 455,00
75	Autres produits de gestion courante	13 050,00		13 000,00		13 000,00
	Total des recettes de gestion courante	3 639 340,00		3 998 914,00		3 998 914,00
76	Produits financiers	500,00		400,00		400,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00		5 000,00		5 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 650 840,00		4 004 314,00		4 004 314,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	3 650 840,00		4 004 314,00		4 004 314,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 395 605,38

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**5 399 919,38**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (cauf 204)	18 128,00		90 000,00		90 000,00
204	Subventions d'équipement versées	434 162,04	241 563,74	233 000,00		474 563,74
21	Immobilisations corporelles	278 375,10	119 911,02	308 000,00		427 911,02
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 238 529,00	1 817 078,55	698 070,00		2 515 148,55
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 989 193,14	2 178 553,31	1 329 070,00		3 507 823,31
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00		30 000,00		30 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées	7 800,00	7 800,00			7 800,00
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	10 000,23		10 000,00		10 000,00
	Total des dépenses financières	57 800,23	7 800,00	40 000,00		47 800,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 026 993,37	2 186 353,31	1 369 070,00		3 555 423,31
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	3 026 993,37	2 186 353,31	1 369 070,00		3 555 423,31

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 555 423,31
	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 311 916,00	971 868,45	249 060,00		1 220 928,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	270 000,00	270 000,00			270 000,00
20	Immobilisations incorporelles (cauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 581 916,00	1 241 868,45	249 060,00		1 480 928,45
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	332 030,00		381 299,00		381 299,00
1068	Excédants de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	8 400,00		3 500,00		3 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	340 430,00		384 799,00		384 799,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 922 346,00	1 241 868,45	633 859,00		1 875 727,45
021	virement de la section de fonctionnement			392 580,00		392 580,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	370 000,00		280 000,00		280 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	370 000,00		672 580,00		672 580,00
	Total	2 292 346,00	1 241 868,45	1 306 439,00		2 548 307,45

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 007 116,01	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 555 423,48	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	672 580,00
---	-------------------

Mis aux voix, le budget primitif 2021 du budget principal est adopté à l'unanimité.

2021-D025 Budget annexe Zones d'activité unique : vote du budget primitif 2021

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 du budget annexe Zones d'activité économique de la Communauté de Communes Seine et Aube :

BP2021 ZONES D'ACTIVITES ZONES D'ACTIVITES

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	372 306,84	320 545,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		51 761,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	372 306,84	372 306,84

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	57 700,00	396 688,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	53 381,68	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	111 081,68	396 688,52
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	483 388,52	768 995,36

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	126 900,00		24 000,00		24 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	126 900,00		24 000,00		24 000,00
66	Charges financières	3 000,00		2 500,00		2 500,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	129 900,00		26 500,00		26 500,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	302 616,74		343 306,84		343 306,84
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	3 000,00		2 500,00		2 500,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	305 616,74		345 806,84		345 806,84
	TOTAL	435 516,74		372 306,84		372 306,84

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	372 306,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	217 745,00		291 545,00		291 545,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	217 745,00		291 545,00		291 545,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	28 475,00				
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	246 220,00		291 545,00		291 545,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	129 900,00		26 500,00		26 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	3 000,00		2 500,00		2 500,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	132 900,00		29 000,00		29 000,00
	TOTAL	379 120,00		320 545,00		320 545,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	51 761,84
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	372 306,84

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (cauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	31 200,00		31 200,00		31 200,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)					
28	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	31 200,00		31 200,00		31 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 200,00		31 200,00		31 200,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	129 900,00		28 500,00		28 500,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	129 900,00		28 500,00		28 500,00
	TOTAL	161 100,00		57 700,00		57 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	53 381,68	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	111 081,68	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (cauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés			53 381,68		53 381,68
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
28	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières			53 381,68		53 381,68
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement			53 381,68		53 381,68
021	virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	302 616,74		343 306,84		343 306,84
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	302 616,74		343 306,84		343 306,84
	Total	302 616,74		396 688,52		396 688,52

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	396 688,52	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	318 808,84
---	------------

Mis aux voix, le budget primitif 2021 du budget annexe Zones d'activité économique est adopté à l'unanimité.

2021-D026 Maison de santé pluriprofessionnelle de Plancy-l'Abbaye : autorisation de signature des marchés publics de travaux, de fourniture et de prestations de service

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Seine et Aube a organisé une consultation en la forme adaptée pour la conclusion des marchés de travaux de rénovation et d'extension/construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Plancy-l'Abbaye.

La consultation comprenait 13 lots. 39 offres ont été déposées avant la date limite.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet ADS ARCHITECTURE, maître d'œuvre de l'opération, il est proposé au conseil d'attribuer les lots pour les montants indiqués aux entreprises ci-dessous :

N° des lots	Désignation des lots	Entreprise mieux disante	Offre de base HT	Variante ou PSE HT	Total retenu HT
Lot n°3	MACONNERIE - GROS ŒUVRE - VRD	DOUCET	126 262,85		126 262,85
Lot n°4	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	DYBIEC OBS	32 263,05		32 263,05
Lot n°5	CHARPENTE METALLIQUE	ACR METAL	15 890,80		15 890,80
Lot n°6	ETANCHEITE	VAILLANT	20 265,35		20 265,35
Lot n°7	MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE	ACR METAL	36 310,00	3 340,00	39 650,00
Lot n°8	MENUISERIE INTERIEUR BOIS - EXTERIEUR PVC	BEAU MASSON	31 758,87		31 758,87
Lot n°9	PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	AMANCIO	41 994,90		41 994,90
Lot n°10	CARRELAGE	PEUGNET	23 730,40		23 730,40
Lot n°11	SOLS SOUPLES	BROGGI	2 391,75		2 391,75
Lot n°12	PEINTURE	BROGGI	12 557,33		12 557,33
Lot n°13	ELECTRICITE	GRIGNOLO	29 997,00		29 997,00
Lot n°14	PLOMBERIE - SANITAIRES	DENIS	19 985,02		19 985,02
Lot n°15	CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	AUBE FROID	34 663,40		34 663,40
TOTAL HT		TOTAL HT	428 070,72	3 340,00	431 410,72

Vu le budget principal 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. d'**AUTORISER** M. le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants susvisés, variantes et options incluses ;
2. de **DONNER** tout pouvoir au Président pour faire application de la présente délibération et notamment par la signature de tous les actes et décisions nécessaires à son exécution.

2021-D027 Fonds de concours : attribution définitive

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Vu la délibération 2017_D033 relative aux modalités d'attribution des fonds de concours par la communauté de communes,

Vu les délibérations délivrant les accords de principe à l'attribution des fonds de concours correspondants,

Vu le budget principal de l'exercice 2021 et les restes à réaliser,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DES FONDS DE CONCOURS SUIVANTS :

COMMUNE	OPERATION	N° & DATE DELIB	FONDS DE CONCOURS ACCORDE	FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE
CHARNY-LE-BACHOT	Travaux de réfection murs et de la toiture de la mairie/salle polyvalente et aménagement cuisine salle polyvalente	25/09/2019 2019_D060	1 212.51 €	1 212.51 €
CHARNY-LE-BACHOT	Travaux complémentaires d'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente et la pose d'une rampe dans l'escalier du logement de l'école	26/02/2020 2020_D023	336.38 €	336.38 €
CHATRES	Réfection du local du comité des fêtes	16/12/2020 2020-D078	3 830 €	2 950 €
DROUPT-ST-BASLE	Réparation main courante stade	16/12/2020 2020-D078	558 €	558 €
DROUPT-ST-BASLE	Changement de 2 portes dans la salle du conseil de la mairie	16/12/2020 2020-D078	1 950 €	1 950 €
DROUPT-ST-BASLE	Travaux de menuiserie intérieur dans l'église Saint Léonard et Saint Basle	16/12/2020 2020-D078	3 821€	3 281 €
DROUPT-STE-MARIE	Réhabilitation Pont de la Coutanne	18/10/2017 2017-D0101-1	1 760 €	1 760 €
DROUPT-STE-MARIE	Travaux toiture garage ancienne école	18/10/2017 2017-D0101-1	1 234 €	1 234 €
MESGRIGNY	Création d'une salle des associations et une salle dédiée au centre de loisirs	20/03/2019 2019D032	8 000 €	8 000€
PLANCY L'ABBAYE	Isolation thermique + réfection totale électricité école de musique Coffret de sécurité sonnerie cloche église Achat tente de réception + 15 tables + 3 défibrillateurs	16/12/2020 2020-D078	8 000 €	8 000 €
SALON	Remplacement des projecteurs halogènes en projecteurs LEDS pour l'éclairage de l'Eglise	16/12/2020 2020-D078	290 €	290 €
SAVIERES	Travaux d'accessibilité PMR des sanitaires de l'école	11/12/2019 2019-D075	8 000 €	6 323.25 €

2021-D028 Fonds de concours : accord de principe

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Vu l'article L5114-16 V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017_D033 relative aux modalités d'attribution des fonds de concours par la communauté de communes,

Vu le budget principal de l'exercice 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ UN ACCORD DE PRINCIPE POUR LES FONDS DE CONCOURS SUIVANTS :

AU TITRE DE 2020

COMMUNE	OPERATION	FONDS DE CONCOURS DEMANDE	FONDS DE CONCOURS ACCORDE
SAVIERES	Travaux d'enfouissement des réseaux électriques	7 770.32 €	7 770.32 €

AU TITRE DE 2021

COMMUNE	OPERATION	FONDS DE CONCOURS DEMANDE	FONDS DE CONCOURS ACCORDE
DROUPT-ST-BASLE	Travaux de voiries rues Vauron/Rhuez/Presbytère/Persin/St Victor/Grande rue RD78	8 000 €	8 000 €
DROUPT STE MARIE	Réhabilitation du pont communal "Pont Beauregard"	8 000 €	8 000 €
LONGUEVILLE SUR AUBE	Travaux de voirie Ruelle Gotrot	6 298.64€	6 298.64€
PREMIERFAIT	Réhabilitation des annexes de la salle des fêtes	8 000 €	8 000 €
VALLANT-ST-GEORGES	Mise en conformité aux normes d'accessibilité PMR Mairie et Salle des Fêtes + réalisation sanitaires PMR Salle des Fêtes	8 000 €	8 000 €

2021-D029 Modification du tableau des effectifs : création de postes

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président indique qu'afin de permettre les avancements de grade de personnel, promotions internes et de pourvoir aux besoins des services, il convient de créer au tableau des effectifs les emplois suivants :

Nouveaux emplois :

- un emploi d'animateur/animatrice en Maison France Services à temps non complet (24/35) : cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux ;
- un emploi d'agent administratif à temps non complet (12/35) en mairie : cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (Transformation d'un poste vacant suite à mobilité interne actuellement à 15/35).

Pour avancement de grade :

- En secrétariat de mairie : un emploi d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet ;
- En déchèterie : un emploi d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35) ;
- Services techniques communs : un emploi d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (24h30/35).

Les grades initiaux seront supprimés après avis du comité technique.

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget principal 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. de **CREER AU TABLEAU DES EFFECTIFS** les emplois nouveaux suivants :
 - Un emploi d'animateur/animatrice en Maison France Services à temps non complet (24/35) : cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux ;
 - Un emploi d'agent administratif à temps non complet (12/35) en mairie : cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (Transformation d'un poste vacant suite à mobilité interne actuellement à 15/35).
2. d'**AUTORISER** le recours à des contractuels pour pourvoir ces emplois dans les conditions de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Tout emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants).
3. de **CREER AU TABLEAU DES EFFECTIFS** les emplois suivants pour avancement de grade :
 - En secrétariat de mairie : un emploi d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - En déchèterie : un emploi d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35) ;
 - Services techniques communs : un emploi d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (24h30/35).
4. de **DONNER** tout pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour faire application de la présente délibération, et notamment par la signature de tous actes et décisions nécessaires à son exécution.

2021-D030 Modification du tableau des effectifs : suppression de postes

Nbre de conseillers en exercice	Nbre de conseillers présents	Votants	Abstention	Pour	Contre
41	39	41 (2 pouvoirs)		41	

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président indique que des emplois vacants suite à des mutations et avancements de grade sont proposés à la suppression du tableau des effectifs après l'avis du Comité Technique en date du 28 janvier 2021.

Vu le tableau des effectifs,
Vu le budget principal 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. de SUPPRIMER AU TABLEAU DES EFFECTIFS :

- Un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35)
- Un emploi de gardien de déchèterie au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35)
- Un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35)
- Un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35)
- Un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16/35)
- Deux emplois d'adjoints techniques polyvalents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

2. de PRENDRE ACTE DE LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS joint en annexe.

3. de DONNER tout pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour faire application de la présente délibération, et notamment par la signature de tous actes et décisions nécessaires à son exécution.

La séance est close à 22h40.

Le Président,
Loïc ADAM

